

# Fiche de données de sécurité

page: 1/23

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

## Player

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

En vigueur en France.

Skin Sens. 1B

Acute Tox. 4 (Inhalation -  
brouillard)

Carc. 2

Repr. 1B

Aquatic Chronic 2

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## **2.2. Éléments d'étiquetage**

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H332

Nocif par inhalation.

H351

Susceptible de provoquer le cancer.

H360Df

Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de Prudence (Prévention):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

|      |   |
|------|---|
| P280 | Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.                                    |
| P260 | Ne pas respirer les vapeurs.  |
| P201 | Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.                                     |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement.   |

Conseils de prudence (Intervention):

|             |   |
|-------------|---|
| P312        | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.   |
| P304 + P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P308 + P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.   |
| P391        | Recueillir le produit répandu.  |
| P333 + P313 | En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.   |

Conseils de Prudence (Stockage):

|      |                   |
|------|-------------------|
| P405 | Garder sous clef. |
|------|-------------------|

Conseil de Prudence (Elimination):

|      |  |
|------|--|
| P501 | Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. |
|------|--|

Classement de préparations spéciales (GHS):

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: fenpropimorphe (ISO); cis-4-[3-(p-tert-butylphényl)-2-méthylpropyl]-2,6-diméthylmorpholine, époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane, Alcools, C16-18, éthoxylé propoxylé

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, Suspo-émulsion (SE)

#### Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

| fenpropimorphe (ISO); cis-4-[3-(p-tert-butylphényl)-2-méthylpropyl]-2,6-diméthylmorpholine

Teneur (W/W): 24,5 %

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 67564-91-4

Skin Corr./Irrit. 2

Numéro-CE: 266-719-9

Repr. 2 (foetus)

Aquatic Chronic 2

H315, H302, H361d, H411, EUH401

| époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Teneur (W/W): 8,3 %

Carc. 2

Numéro CAS: 133855-98-8

Repr. 1B

Numéro-CE: 406-850-2

Aquatic Chronic 2

Numéro INDEX: 613-175-00-9

H351, H360Df, H411

| Alcools, C16-18, éthoxylé propoxylé

Teneur (W/W): &lt; 10 %

Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard)

Numéro CAS: 68002-96-0

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 3

Facteur M - aigüe: 1

H330, H412, H400

| Acide benzènesulfonique, hydroxy-, polymère à base de formaldéhyde, phénol et urée, sel de sodium

Teneur (W/W): &lt; 5 %

Eye Dam./Irrit. 2

Numéro CAS: 102980-04-1

Aquatic Chronic 3

H319, H412

| Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC (entre 330 et 554 oF).]

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

|  |   |
|--|---|
| Teneur (W/W): < 3 %                                | Asp. Tox. 1                                   |
| Numéro CAS: 64742-94-5                             | Carc. 2                                       |
| Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2119451151-53 | Aquatic Chronic 2<br>H304, H351, H411, EUH066 |

## | naphtalène

|  |  |
|--|--|
| Teneur (W/W): < 1 %                                | Flam. Sol. 2   |
| Numéro CAS: 91-20-3                                | Acute Tox. 4 (par voie orale)  |
| Numéro-CE: 202-049-5                               | Carc. 2  |
| Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2119561346-37 | Aquatic Acute 1<br>Aquatic Chronic 1   |
| Numéro INDEX: 601-052-00-2                         | Facteur M - aiguë: 1<br>Facteur M - chronique: 1<br>H228, H302, H351, H400, H410 |

## | 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde

|  |   |
|--|---|
| Teneur (W/W): < 1 %                                | Acute Tox. 4 (par voie orale)   |
| Numéro CAS: 80-54-6                                | Skin Corr./Irrit. 2   |
| Numéro-CE: 201-289-8                               | Skin Sens. 1B   |
| Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2119485965-18 | Repr. 2 (fertilité)<br>Aquatic Chronic 3<br>H315, H302, H317, H361f, H412 |

## | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

|  |  |
|--|--|
| Teneur (W/W): < 0,05 %                             | Acute Tox. 4 (par voie orale)  |
| Numéro CAS: 2634-33-5                              | Skin Corr./Irrit. 2  |
| Numéro-CE: 220-120-9                               | Eye Dam./Irrit. 1  |
| Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2120761540-60 | Skin Sens. 1<br>Aquatic Acute 1  |
| Numéro INDEX: 613-088-00-6                         | Facteur M - aiguë: 1<br>Facteur M - chronique: 1<br>H318, H315, H302, H317, H400 |

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1: &gt;= 0,05 %

## | 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

Teneur (W/W): < 0,01 %  
 Numéro CAS: 2682-20-4  
 Numéro-CE: 220-239-6  
 Numéro INDEX: 613-326-00-9

Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)  
 Acute Tox. 3 (par voie orale)  
 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)  
 Skin Corr./Irrit. 1B  
 Eye Dam./Irrit. 1  
 Skin Sens. 1A  
 Aquatic Acute 1  
 Aquatic Chronic 1  
 Facteur M - aiguë: 10  
 Facteur M - chronique: 1  
 H330, H317, H314, H301 + H311, H400, H410  
 EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: >= 0,0015 %

| propane-1,2-diol

Teneur (W/W): < 5 %  
 Numéro CAS: 57-55-6  
 Numéro-CE: 200-338-0  
 Numéro d'enregistrement REACH:  
 01-2119456809-23

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

---

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -10 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---



---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

133855-98-8: (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane  
VME 0,3 mg/m<sup>3</sup> (Recommandation-BASF), Poussière alvéolaire

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: liquide  
Couleur: blanc(he)  
Odeur: faiblement aromatique

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

|   |  |                                  |
|---|--|----------------------------------|
| Seuil olfactif:                                 | Non déterminé car nocif par inhalation   |                                  |
| Valeur du pH:                                   | env. 6,5 - 8,5<br>(20 °C)<br>(mesuré(e) avec le produit non dilué)   | (pH-mètre)                       |
| Température de cristallisation:                 | env. -2,2 °C   | (mesuré(e))                      |
| Point d'ébullition:                             | env. 100 °C  |                                  |
| Point d'éclair:                                 | Données se rapportant au solvant<br>> 100 °C   | (calculé(e))                     |
| Vitesse d'évaporation:                          | non applicable   |                                  |
| Inflammabilité:                                 | non inflammable  |                                  |
| Limite inférieure d'explosivité:                | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. |                                  |
| Limite supérieure d'explosivité:                | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. |                                  |
| Température d'auto-inflammation:                | 417 °C   |                                  |
| Pression de vapeur:                             | env. 23 mbar<br>(20 °C)<br>Données se rapportant au solvant  |                                  |
| Densité:  | env. 1,02 g/cm <sup>3</sup><br>(20 °C)   | (Ligne directrice 109 de l'OCDE) |
| densité de vapeur relative (air):               | non applicable   |                                  |
| Solubilité dans l'eau:                          | dispersible  |                                  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): | non applicable   |                                  |
| Décomposition thermique:                        | 295 °C, 160 kJ/kg, (DSC (OECD 113))<br>(température Onset) Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.      |                                  |
| Viscosité dynamique:                            | env. 47,1 mPa.s<br>(20 °C, 100 1/s)  | (OECD 114)                       |
| Risque d'explosion:                             | Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.   |                                  |
| Propriétés comburantes:                         | Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant   | (Directive 2004/73/EC, A.21)     |

## 9.2. Autres informations

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

---

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **10.4. Conditions à éviter**

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

### **10.5. Matières incompatibles**

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.200 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): > 2,75 - < 5,2 mg/l 4 h

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler modifié cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : naphtalène*

*Evaluation du caractère mutagène:*

*La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance révèle un effet mutagène lors d'un test sur des cultures de cellules de mammifères. La substance n'a pas entraîné d'effet mutagène en cours d'expérimentation sur mammifères. Données bibliographiques.*

-----

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane*

*Evaluation du caractère cancérogène:*

*Indications d'effet cancérogène possible en expérimentation animale.*

*Données relatives à : Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de*

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

| carbone (C9-C16 ) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC  
| (entre 330 et 554 oF).]

| Evaluation du caractère cancérigène:

| Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale.

| Données relatives à : naphthalène

| Evaluation du caractère cancérigène:

| Lors d'essais à long terme réalisés sur le rat et la souris, la substance a montré un effet cancérigène par inhalation. Classement-UE La substance a été classée par la commission MAK dans le groupe 3 des produits cancérigènes (substances avec un potentiel cancérigène avéré). Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérigène pour l'homme).

-----

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Des tests sur animaux ont donné des indices pour des effets néfastes sur la fertilité.

| Données relatives à : 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde

| Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

| L'expérimentation animale a montré que par ingestion répétée, la substance peut provoquer des lésions testiculaires.

-----

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation du caractère tératogène:

Classement-UE Dans les essais réalisés sur animaux la substance a eu un effet néfaste sur le développement/tératogène.

| Données relatives à : fenpropimorphe (ISO);cis-4-[3-(p-tert-butylphényl)-2-méthylpropyl]-2,6-diméthylmorpholine

| Evaluation du caractère tératogène:

| Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène.

| Données relatives à : 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde

| Evaluation du caractère tératogène:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

*En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes qui ont été toxiques pour les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.*

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*De grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes suite à l'exposition répétée.*

*Données relatives à : fenpropimorphe (ISO); cis-4-[3-(p-tert-butylphényl)-2-méthylpropyl]-2,6-diméthylmorpholine*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.*

*Données relatives à : naphtalène*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*La substance peut causer des dommages de l'épithélium olfactif en cas d'nhalation répétée.*

*Données relatives à : 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*La substance peut causer des lésions au foie après ingestions répétées.*

#### Danger par aspiration

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Pas de danger par aspiration attendu.

#### Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 2,2 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 4,44 mg/l, *Daphnia magna* (statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 5,12 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

CE10 (72 h) 0,124 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 2,3 mg/l, *Ankistrodesmus bibraianus*

CE50 (7 j) 0,0138 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (Ligne directrice OCDE 221)

CE10 (7 j) 0,0019 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (Ligne directrice OCDE 221)

Données relatives à : fenpropimorphe (ISO); cis-4-[3-(p-tert-butylphényl)-2-méthylpropyl]-2,6-diméthylmorpholine

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (94 j) 0,00016 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Données relatives à : fenpropimorphe (ISO); cis-4-[3-(p-tert-butylphényl)-2-méthylpropyl]-2,6-diméthylmorpholine

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 0,0022 mg/l, *Daphnia magna*

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

| *Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

*Données relatives à : fenpropimorphe (ISO);cis-4-[3-(p-tert-butylphényl)-2-méthylpropyl]-2,6-diméthylmorpholine*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

-----

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration: 59 - 70, Oncorhynchus mykiss (Méthode OCDE 305)*

*Ne s'accumule pas dans les organismes.*

*Données relatives à : fenpropimorphe (ISO);cis-4-[3-(p-tert-butylphényl)-2-méthylpropyl]-2,6-diméthylmorpholine*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration: 1.169 - 1.220, Oncorhynchus mykiss (Méthode OCDE 305)*

*L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*

-----

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

*Données relatives à : fenpropimorphe (ISO);cis-4-[3-(p-tert-butylphényl)-2-méthylpropyl]-2,6-diméthylmorpholine*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

-----

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)



BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

## 12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

|  |   |
|--|---|
| Numéro ONU   | UN3082  |
| Nom d'expédition des Nations unies:                    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FENPROPIMORPHE, EPOXICONAZOLE, SOLVANT NAPHTA) |
| Classe(s) de danger pour le transport:                 | 9, EHSM   |
| Groupe d'emballage:                                    | III   |
| Dangers pour l'environnement:                          | oui   |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu   |

RID

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Numéro ONU                          | UN3082  |
| Nom d'expédition des Nations unies: | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FENPROPIMORPHE, EPOXICONAZOLE, SOLVANT NAPHTA) |
| Classe(s) de danger pour le         | 9, EHSM   |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

transport:  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Transport fluvial intérieur**

ADN

Numéro ONU: UN3082  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FENPROPIMORPHE, EPOXICONAZOLE, SOLVANT NAPHTA)  
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche**

Non évalué

**Transport maritime****Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU: UN 3082  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FENPROPIMORPHE, EPOXICONAZOLE, SOLVANT NAPHTA)

UN number: UN 3082  
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains FENPROPIMORPHE, EPOXICONAZOLE, SOLVENT NAPHTHA)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Polluant marin: OUI

Transport hazard class(es): 9, EHSM  
 Packing group: III  
 Environmental hazards: yes  
 Marine pollutant: YES

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

|  |             |                               |            |
|--|-------------|-------------------------------|------------|
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu | Special precautions for user: | None known |
|--|-------------|-------------------------------|------------|

### Transport aérien

### Air transport

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3082  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FENPROPIMORPH E, EPOXICONAZOLE, SOLVANT NAPHTA)

UN number: UN 3082  
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains FENPROPIMORPH E, EPOXICONAZOLE, SOLVENT NAPHTHA)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport hazard class(es): 9, EHSM  
 Packing group: III  
 Environmental hazards: yes  
 Special precautions for user: None known

#### **14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

#### **Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

|                            |            |                     |               |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| règlement:                 | Non évalué | Regulation:         | Not evaluated |
| Expédition approuvée:      | Non évalué | Shipment approved:  | Not evaluated |
| Nom de la pollution:       | Non évalué | Pollution name:     | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire:            | Non évalué | Ship Type:          | Not evaluated |

#### **Autres informations**

Les dispositions suivantes peuvent s'appliquer aux produits en emballages d'une quantité nette inférieure ou égale à 5 L :

ADR, RID, ADN : Disposition spéciale 375 ;

IMDG : 2.10.2.7 ;

IATA : A197 ;

TMD : Disposition spéciale 99(2) ;

49CFR : §171.4 (c) (2).

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 30

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4511

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65, 66, 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Protection de l'utilisateur et du travailleur :

Equipements de protection individuelle pour l'utilisateur final (agriculteur,...)

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur, pour se protéger l'opérateur doit porter:

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3, réutilisables.
- EPI vestimentaire de niveau C1 conforme à la norme NF EN ISO 27065,
- Vêtement imperméable partiel (blouse à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à manches longues à porter par-dessus la combinaison de travail.

- Pendant l'application pour se protéger l'opérateur doit porter :

Tracteur avec cabine

EPI vestimentaire de niveau C1 conforme à la norme NF EN ISO 27065,

Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Tracteur sans cabine

EPI vestimentaire de niveau C1 conforme à la norme NF EN ISO 27065,

Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Pour protéger le travailleur, porter EPI vestimentaire de niveau C1 conforme à la norme NF EN ISO 27065, des gants en nitrile certifiés EN 374-3 en cas de contact avec la culture.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 m en bordure des points d'eau.

Délai de rentrée dans la culture : 48 heures.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

|            |                            |
|------------|----------------------------|
| Skin Sens. | sensibilisation de la peau |
| Acute Tox. | Toxicité aiguë             |
| Carc.      | Cancérogénicité            |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

|                   |  |
|-------------------|--|
| Repr.             | Toxicité pour la reproduction  |
| Aquatic Chronic   | Danger pour le milieu aquatique - chronique  |
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée   |
| Aquatic Acute     | Danger pour le milieu aquatique - aigu   |
| Eye Dam./Irrit.   | Lésions oculaires graves / irritation oculaire   |
| Asp. Tox.         | Danger par aspiration  |
| Flam. Sol.        | Matières solides inflammables  |
| H332              | Nocif par inhalation.  |
| H351              | Susceptible de provoquer le cancer.  |
| H360Df            | Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.  |
| H411              | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                           |
| EUH401            | Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| H317              | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H315              | Provoque une irritation cutanée.   |
| H302              | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H361d             | Susceptible de nuire au fœtus.   |
| H330              | Mortel par inhalation.   |
| H412              | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                             |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H319              | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H304              | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                          |
| EUH066            | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                                     |
| H228              | Matière solide inflammable.  |
| H410              | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                      |
| H361f             | Susceptible de nuire à la fertilité.   |
| H318              | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H314              | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .   |
| H301 + H311       | Toxique par ingestion ou par contact cutané  |
| EUH071            | Corrosif pour les voies respiratoires.   |

#### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 22.06.2020

Version: 14.0

Date de la version précédente: 25.10.2018

Version précédente: 13.0

Produit: **Player**

(ID Nr. 30278988/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.06.2020

la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.